

COVID-19

Réunion des acteurs du médico-social et du social 23 Mars 2020

1. Présents :

- | | |
|-----------|-----------|
| - Uniopss | - FNADEPA |
| - FHF | - AD-PA |
| - FEHAP | - FNAQPA |
| - Synerpa | - Cndepah |

Pour la DGCS :

Virginie LASSERRE, Catherine Morin, Anatole PUISEUX

Absence de la DGS et de la DGOS

2. Ordre du jour

- Circulation des personnes
- Approvisionnement des masques
- Dérogation aux règles de fonctionnement et au droit du travail
- Question du confinement en chambre
- Questions diverses

3. Circulation des personnes

Une seule attestation d'employeur est désormais nécessaire pour les déplacements dérogatoires entre le domicile et le lieu de travail. **Il n'est plus nécessaire de doubler l'attestation d'employeur de l'attestation individuelle de déplacement.**

Réactions :

- ➔ Besoin que l'attestation soit valable pour l'intégralité de la durée du confinement pour éviter l'engorgement des employeurs par la prise en compte des cas individuels (vacances, maladie, etc.)

- ➔ Le ministère de l'intérieur doit être sensibilisés aux attestations du secteur médico-social : beaucoup d'incompréhensions sont encore remontées
- ➔ **Alerte sur la période des vacances qui arrive** : les écoles ne doivent pas fermer sur cette période.
 - Le cabinet a bien ça en tête pour que les gardes d'enfants puissent être assurées pendant les vacances

4. Gestion des masques

Sur la question des masques FFP2 et masques périmés : possibilité d'utiliser des masques périmés dès lors qu'ils ne sont pas altérés.

Réactions des participants :

- ➔ Les résidences autonomes ne sont toujours pas visées par les instructions : vrai sujet sur ce thème là
 - L'administration l'a bien en tête, un travail est en cours
- ➔ **A ce stade la distribution des masques se fait de manière très aléatoire**
- ➔ **Alerte sur la distribution des masques pour les professionnels du domicile** : le circuit via les officines ne fonctionne pas. Il faut confier la responsabilité à d'autres acteurs. L'avenir de cette épidémie se joue dans le secteur médico-social.
 - La DGCS prend acte de ces retours pour revoir le circuit de distribution des masques au secteur du domicile via les officines
- ➔ **Besoin d'un rappel sur les règles d'utilisation entre les masques chirurgicaux et les masques FFP2 :**
 - La ligne est très claire : les masques FFP2 sont réservés soit aux gestes invasifs pratiqués en établissement de santé, soit pour les pathologies particulières (type tuberculose). Les EHPAD ne disposeront que de masques chirurgicaux.
- ➔ Il faut publier les algorithmes de calcul pour la distribution des masques : **besoin de transparence** afin d'avoir une dotation équitable des établissements en masque. Il ne faut pas que la distribution se fasse sur une appréciation subjective des besoins des établissements.
- ➔ Besoin d'un circuit clair sur **l'acheminement des masques de manière très opérationnelle**. Besoin que les ARS prévoient de livrer les masques afin d'éviter de prendre du temps des professionnels.
 - Mail à venir sur ce sujet
- ➔ En lien avec les masques **il faut que les ESMS puissent avoir accès aux tests de COVID-19** : besoin de savoir si les personnes sont ou non contaminés. Information qui a un impact direct sur la gestion des masques. Besoin d'avoir les informations à la fois pour les professionnels et pour les personnes accompagnées :
 - La DGCS va remonter la problématique

5. Dérogation aux règles de fonctionnement et au droit du travail

Concernant la loi d'habilitation :

Ordonnance à venir qui va permettre de déverrouiller les obligations des ESMS sur certains aspects et notamment :

- Conditions minimales d'organisation des établissements
- Qualification des professionnels
- Déroger aux règles de sectorisation pour les SAAD

La loi autorise également de déroger au droit du travail : arrêtés qui ont vocation à écraser toutes les conventions collectives. A quelles règles faut-il pouvoir déroger ?

Besoin de retours de terrain.

Réactions :

- ➔ QUID de la fonction publique territoriale et hospitalière
- ➔ Attention : ne pas donner le sentiment aux salariés qu'ils ne sont plus du tout protégé par le droit du travail. Il faut inviter les cadres et les directeurs à écouter les salariés et leurs syndicats. Le déclenchement de l'arrêt maladie est très important ces derniers jours dans les structures
- ➔ Est-il possible de prolonger les marchés publics de fournitures et de ne pas lancer de mises en concurrence pendant le temps de la crise ?

6. Le confinement en établissement

Une des solutions pour arriver à gérer la crise est de pouvoir confiner les personnes dans leurs chambres individuelles. Quelles sont les positions des acteurs ?

Réactions :

- La question du test est essentielle : il faut savoir si les gens sont malades du COVID-19 ou non afin de ne pas prendre de décisions disproportionnées.
- Les directeurs sont trop seuls face à ces décisions
- Le confinement en chambre est une atteinte lourde aux libertés d'aller et venir, mais c'est la seule solution pour éviter la diffusion du virus. Idéalement il faut pouvoir créer une unité dédiée aux malades du COVID-19, mais la solution première est le confinement en chambre.
- Rappel : ça ne sert à rien de confiner si on ne peut pas sécuriser les professionnels qui interviennent (cf. importance du matériel)
- Il faudrait désormais demander à ce que les personnes soient espacées de deux mètres : besoin que les consignes soient claires. Besoin d'un confinement fort en EHPAD.
- Souhait d'avoir un avis du comité national d'éthique sur ce sujet

Pour info un protocole sur les décès est en cours de finalisation

7. Autres points :

- Les étudiants d'écoles d'aide soignantes doivent pouvoir être réquisitionnés par les établissements du secteur médico-social uniquement
- Le service en chambre est chronophage en professionnels : il faut réfléchir à la possibilité de faire revenir des bénévoles et des services civiques en EHPAD. Le risque du manque de professionnels est important
- Rupture des stocks de housses mortuaires et manque de place dans les morgues : que faire ?
- Certains hôpitaux renvoient des résidents testés COVID dans leurs EHPAD : que faire ?
- Quid des primes à donner dans le secteur médico-social ? Question à avoir en tête au niveau du cabinet du ministre

Réponses :

- **Des fiches « appui des EHPAD en matière de gériatrie » et « appui pour les situations de fin de vie » sont en train d'être finalisées par la DGOS.**
- **La DGCS indique qu'il a été dit que la réserve sanitaire doit être mobilisée aussi pour les médico-social**
- **Fiche de procédure en cours de rédaction sur les remboursements des taxis pour certains professionnels du médico-social et du sanitaire [en cours de calage]**
- **Sur le déplafonnement des heures supplémentaires : décret en cours**